

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 FEVRIER 2016**

**Date de la convocation  
et affichage : 19 février 2016**

**Date d'envoi des délibérations à la  
Préfecture : 2 mars 2016**

**Nombre de membres  
en exercice : 23**

**Date d'affichage à la porte de la  
Mairie : 2 mars 2016**

L'an deux mille seize, le 26 février à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de M. Thierry SIMELIERE, Maire, assisté de M. François HERY, M. Marcel QUELEN, Mme Catherine BELLONCLE, Mme Marianne DANGUIS, Mme Sophie LATHUILLIERE, M. Erwan BARBEY-CHARIOU, Adjoints.

**Etaient présents** : Mme Janine GUELLEC-HEURTEL, M. Hervé HUC, Mme Karine HALNA, M. Jean-Louis GICQUEL, Mme Elodie OCHS, M. Franck LABBE, Mme Béatrice FOURNIER, Mme Isabelle QUERE, M. Jean-François VILLENEUVE, M. Rémond Jean-Claude MOYAT, M. Georges BREZELLEC et Mme Yveline DROGUET

**Absents représentés :**

Mme Nicole GRIDEL-CULAND donne pouvoir à M. Erwan BARBEY-CHARIOU,  
M. Denis SAINT-PIERRE-ROQUES donne pouvoir à M. Hervé HUC,  
M. Clément LACOUR donne pouvoir à M. Thierry SIMELIERE,  
M. Victorien DARCEL donne pouvoir à Mme Béatrice FOURNIER.

Monsieur Marcel QUELEN a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**Présents : 19**

**Représentés : 4**

**Votants : 23**

**PROCES VERBAL**

M. LE MAIRE : Bonsoir à tous. Je vous propose de commencer ce conseil municipal du 26 février 2016. Je propose comme secrétaire de séance Marcel QUELEN.

*Monsieur Marcel QUELEN procède à l'appel.*

M. LE MAIRE : le premier point appelle l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 janvier 2016. Appelle-t-il des remarques de votre part ?

Monsieur le Maire passe au vote.

Mme DROGUET : Je m'abstiens car j'étais absente.

M. LE MAIRE : Vous aviez donné un pouvoir, mais c'est vous qui décidez.

**Le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité moins une (1) abstention (Mme Yveline DROGUET).**

**M. LE MAIRE**

**Point n° 2** : compte rendu des délégations du Maire.

- Arrêté n° 2016 DG 01 – portant actualisation de la régie taxes de mouillage port de plaisance
- Arrêté n° 2016 DG 02 – fixant le tarif du stage « hiphop » du local jeunes pour la période du 8 au 12 février 2016 (stage d'ailleurs qui a eu beaucoup de succès)

**Point n° 3** : Compte de gestion du receveur communal – exercice 2015 : ville-port-assainissement-cinéma. J'excuse Madame BERTIN qui est souffrante et qui n'a pu être présente à ce conseil municipal. Je vais donc vous présenter le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX établi par Madame BERTIN, receveur municipal.

**Délibération n° 26/02/2016-01**

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 FEVRIER 2016

### Compte de gestion du receveur communal - exercice 2015 : ville-port-assainissement-cinéma

L'article L.1612-12 du Code général des Collectivités Territoriales précise que « l'arrêté des comptes est constitué par le vote du compte administratif après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la commune ». Le Conseil Municipal, conformément à l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales entend, débat et arrête le compte de gestion du Receveur. Il s'agit là d'un préalable obligatoire au vote du compte administratif qui constitue l'arrêté définitif des comptes de l'exercice budgétaire.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes de la Commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, établi par Madame BERTIN, Receveur municipal. Il laisse apparaître les résultats d'exécution suivants pour l'exercice 2015 :

- Compte de gestion « Ville »

	Résultat de clôture exercice 2014	Part affectée à l'investissement exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de 2015
Investissement	- 876 099,93 €		1 409 895,11 €	533 795,18 €
Fonctionnement	1 226 881,63 €	876 099,93 €	717 545,01 €	1 068 326,71 €
Total	350 781,70 €	876 099,93 €	2 127 440,12 €	1 602 121,89 €

- Compte de gestion « Port»

	Résultat de clôture exercice 2014	Part affectée à l'investissement exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de 2015
Investissement	94 539,29 €		- 8 409,50 €	86 129,79 €
Fonctionnement	902,94 €		- 902,94 €	- 0,00 €
Total	95 442,23 €	- €	- 9 312,44 €	86 129,79 €

- Compte de gestion « Assainissement »

	Résultat de clôture exercice 2014	Part affectée à l'investissement exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de 2015
Investissement	1 330 390,87 €		54 040,57 €	1 384 431,44 €
Fonctionnement	91 392,56 €	- €	197 762,52 €	289 155,08 €
Total	1 421 783,43 €	- €	251 803,09 €	1 673 586,52 €

- Compte de gestion « Cinéma »

	Résultat de clôture exercice 2014	Part affectée à l'investissement exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de 2015
Investissement	- 140 262,03 €		133 032,69 €	- 7 229,34 €
Fonctionnement	- €	- €	- €	- €
Total	- 140 262,03 €	- €	133 032,69 €	- 7 229,34 €

Monsieur le Maire précise que ces résultats sont identiques au compte administratif 2015 et invite le Conseil Municipal à voter.

Aussi, le Conseil Municipal,

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, a repris tous les titres de recettes émis et tous les

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 FEVRIER 2016

mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Considérant que toutes les opérations budgétaires de recettes et dépenses ont été régulièrement effectuées ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 ;
- Statuant sur l'exécution du budget principal et des budgets annexes sur l'exercice 2015 au niveau des différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les comptes de gestion produits par le Comptable public ;

**Décide à l'unanimité,**

- **De prendre acte que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le Receveur de la Commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, pour le budget principal et les budgets annexes, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.**

M. LE MAIRE :

A l'ordre du jour de ce conseil, sont inscrits les comptes administratifs 2015 des budgets de la ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX (Points n° 4-5-6-7).

Je vous propose de les présenter les uns à la suite des autres en commentant le document projeté (diaporama).

A l'issue de cette présentation, Marcel Quelen en tant que doyen d'âge prendra la présidence et proposera au conseil l'adoption des comptes administratifs.

### Présentation du compte administratif 2015 – budget principal de la commune de SAINT—QUAY-PORTRIEUX

Résultat global de l'exercice, section de fonctionnement et section d'investissement :

En section de fonctionnement :

Le total des recettes s'élève à 6.189.411,03 € et le total des dépenses à 5.471.866,02 €

Soit un excédent 2015 de 717.545,01 €

Auquel s'ajoute l'excédent 2014 reporté de 350.781,70 €

Soit un résultat de clôture 2015 de 1.068.326,71 € pour la section de fonctionnement

En section d'investissement :

Le total des recettes s'élève à 3.944.704,86 € et le total des dépenses à 2.534.809,75 €

Soit un excédent 2015 de 1.409.895,11 €

Auquel il faut ajouter le déficit de 2014 reporté de 876.099,93 €

Soit un résultat de clôture 2015 de 533.795,18 € pour la section d'investissement

Le résultat global de l'exercice du budget ville présente un excédent de 1.602.121,89 €

### Section de fonctionnement- Dépenses

Sont présentées les dépenses de fonctionnement par chapitre avec le comparatif 2014-2015.

On remarque qu'un certain nombre de charges ont diminué, notamment les charges à caractère général qui concernent le fonctionnement des services, puisqu'il y a eu une baisse de 122.000 €. En particulier il y a eu des économies qui ont été faites sur les animations à hauteur de – 14 000 € (économies réalisées -feux artifices 8000 € et 6000 € sur les animations) moins 10 000 € sur les frais d'actes et contentieux, puisqu'en 2015 nous n'avons eu aucun contentieux et aucun frais d'avocats puisqu'on avait réglé et soldé les difficultés héritées de l'équipe précédente en 2014. Arrêt de l'exposition les océaniques : économies de 21.000 €. Cela explique les 122.000 €.

Quant aux charges de personnel et frais assimilés, c'est stable, puisqu'on est à 2.735.293 et 2.783.894. Cette augmentation très modérée s'explique par la mise en place des TAP (temps d'activité périscolaire) en 2014 sur 4 mois, puis en année pleine sur 12 mois en 2015.

Par ailleurs on note le recrutement d'un agent sur le poste vacant (animation) et d'un contrat avenir au centre de congrès sur 3 mois en 2014 et 12 mois en 2015.

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 FEVRIER 2016

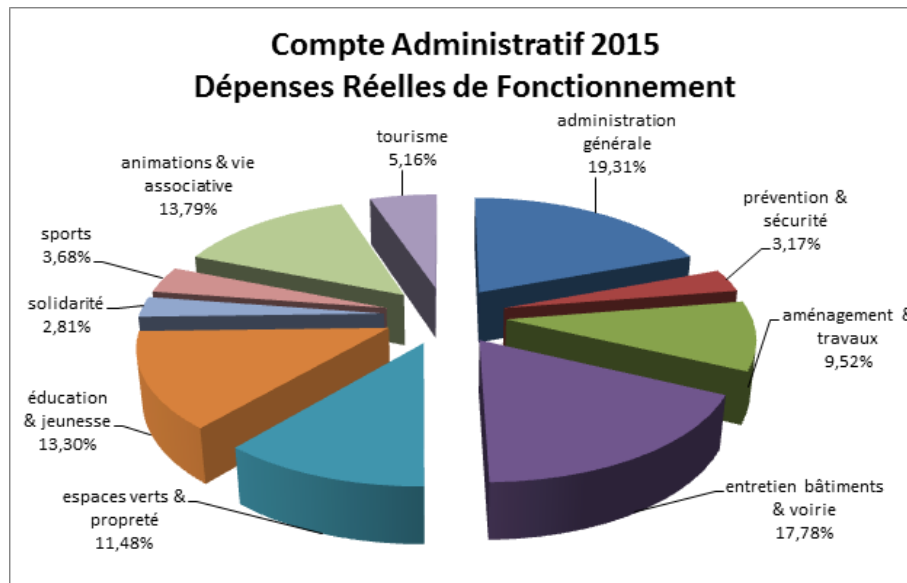
Le chapitre 014, atténuations de produits, concerne la taxe de séjour et le reversement au SDE. Il est relativement stable 85.359 et 86.015

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante, inclut toutes les subventions ainsi que les indemnités des élus, là aussi un changement puisqu'en 2014 on était sur 9 mois et en 2015 bien sûr sur une année pleine

Le chapitre 66, charges financières, concerne les intérêts des emprunts qui bien sûr ont augmenté puisqu'en 2015 nous avons été amenés à réaliser un emprunt d'environ 3 millions d'€ pour payer les travaux qui avaient été engagés lors de la mandature précédente.

Chapitre 67, charges exceptionnelles, qui concerne les budgets et les subventions aux budgets annexes, la baisse que l'on note est due à la diminution de la subvention versée au cinéma puisqu'on est passé de 99.179 € en 2014 à 75.844€ en 2015 (bonne santé du cinéma) et celle du port 6. 093 € en 2015.

Dans le graphique suivant vous avez la répartition des dépenses de fonctionnement par secteurs d'activités :



### Section de fonctionnement – Recettes

Le chapitre 013, atténuations de charges, concerne des remboursements d'assurance en cas d'arrêt maladie des agents, on est passé de 69.617 à 32.212, ce qui signifie, en étant clair, qu'il y a une diminution en 2015 des arrêts de travail des agents (moins d'agents malade).

Le chapitre 70, ventes de produits fabriqués, prestations de services, on observe une certaine stabilité. Cela inclut les concessions de cimetière, les écoles, les cours de l'école de musique, le tennis, les cantines. On note une diminution en ce qui concerne les concessions cimetière, on est passé de 36.000 € en 2014 à 22.300 € en 2015 puisque les renouvellements de concessions avaient été réalisés en 2014 et non pas en 2015. Cela explique la différence. On parle bien non pas de ventes supplémentaires de concessions mais simplement de renouvellements.

Pour le chapitre 73, impôts et taxes, avec 2 grandes lignes : la fiscalité des ménages et les produits des jeux. Augmentation du produit des jeux puisqu'on est passé 1.292.515.69 à 1.315.450.06 et comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire d'où l'importance de la signature de cette délégation de service public pour laquelle nous avons obtenu et signé un accord à 15 %, taux maximal, ce qui fait qu'après une légère baisse en 2014, on a une augmentation de ces recettes. Cela nous fait dire, et je pense que ce sera confirmé, que notre casino fonctionne relativement bien.

Chapitre 74, Dotations, subventions et participations de l'Etat, comme déjà expliqué lors de la projection du DOB, cela a été dit pendant les campagnes électorales et cela devient maintenant d'actualité, on note la diminution de la Dotation globale de fonctionnement (DGF), dotation de l'Etat, puisqu'on perd à peu près 100.000 €.

Chapitre 75, les autres produits de gestion courante : location des cabines de plages, location des salles du centre de congrès, loyer du casino. Ce chapitre reste relativement stable, on perd environ 4.000 €. Il s'agit surtout d'une diminution de la location du centre de congrès puisqu'on était à 26.400 € en 2014 et qu'on passe à 22.000 € en 2015.

Chapitre 76 : produits financiers. Petite ligne.

Chapitre 77 : Les produits exceptionnels (73.726.06 €) concernent les cessions, les remboursements d'assurance suite à des sinistres et inclut le montant de la vente du local quai de la république (ancienne librairie), de la vente du zeppelin et de la reprise de 4 catamarans.

### La section d'investissement - les dépenses

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 FEVRIER 2016

On retrouve les emprunts et dettes assimilées 1.116.791 € (dont le remboursement du capital : on passe de 242.854 à 816.791 toujours pour le remboursement du prêt et opération ligne de trésorerie qui est de 800.000 €).

Dépenses d'équipement, on est à 1.130.571€

Autres immobilisations financières : 171.000 €

Détail des principales dépenses d'équipement :

Voirie : 161.000 € - incluant la sécurisation de la rue Joffre et de la rue adjudant Cadot pour 4.800 € et la sécurisation des abords du pôle nautique 3.800 €)

Réseaux (chapitre dit « enfouissement de réseaux ») – éclairage public, pluvial, Edf 497.600 €

Espaces côtiers. Peu de travail sur le sentier du littoral : 54.700 €. Le haut de la plage du Châtelet : 11.800 €. Piscine d'eau de mer (il s'agit de la réhabilitation à l'identique du plongeoir. C'est d'ailleurs très apprécié) : 21.000 € et quelques travaux sur le ponton communal au port d'Armor : 4.700 €

Aménagements urbains – poursuite des travaux sur Saint Quay centre : 49.500 €. Au niveau du Portrieux : 28.100 €, il s'agit d'un certain nombre de travaux d'équipement

Cadre de vie – réalisation de la fresque au parc de la Duchesse Anne : 5.000 €. L'acquisition du mini bus (qui est opérationnel depuis le 15 janvier. Il était nécessaire de la renouveler) : 30.000 €. Vidéo protection : 26.200 € (notamment au niveau du parc de la Duchesse Anne).

Patrimoine : moulin Saint Michel : 1.900 €. Chapelle Sainte Anne : 3.600 €. Eglise (réhabilitation des gouttières) : 43.200 €.

Remise en état, c'était demandé depuis très longtemps, de l'horloge de l'ancienne marie : 3.600 €. Et elle donne l'heure exacte Monsieur QUELEN ? Elle est toujours à l'heure, c'est parfait. Parce qu' si elle n'est pas à l'heure on va le savoir rapidement.

Bâtiments communaux – Centre de congrès : 25.000 € (comme chacun a pu l'apprécier il s'agissait de la remise en état des marches. Elles étaient en bois et complètement défectives et extrêmement dangereuses. Elles sont désormais en granit). Le groupe scolaire pour 20.300 € (on en parlera tout à l'heure dans le budget 2016. On continue la réhabilitation de l'école des Embruns puisqu'il y a nécessité de remise en état de cette école. Mises aux normes sécurité (incendie, ERP) : 17.250 € et au niveau du stade, le pas de tir à l'arc : 4.400 €. (pas de tir à l'arc à l'ancienne : le beursault . Nous serons un des seuls pas de tir en Bretagne)

### La section d'investissement - les recettes

Chapitre 10 – dotations, fonds divers et réserves (FCTVA, taxe aménagement, excédent de fonctionnement capitalisé : 1.200.940,14 € (la différence avec 2014 s'explique par l'augmentation du FCTVA de 66.000 €, de la TLE de 38.000 € et de l'excédent de fonctionnement capitalisé).

Les subventions d'investissements (chapitre 13) : 228.401.16 € (détail : 146.300 € pour les travaux plage du Châtelet,

13.940 € travaux de rénovation du vieux grément et 67.500 € participation du SDE pour les effacements de réseaux ;

On retrouve dans ces recettes d'investissements les emprunts et dettes assimilées : 2.000.000 €

Pas d'immobilisations en cours.

Quelques opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements) et des opérations patrimoniales.

Recettes totales 2015 : 3.944.704.86 €

Avant de passer au compte administratif du port, avez-vous des remarques, des questions ?

M. BREZELLEC : Merci Monsieur le Maire.

A la lecture de ce compte administratif, et dans la section fonctionnement on constate une relative stabilité quant au résultat de l'exercice : en excédent de 717 545 euro à comparer avec les 723 690 € de l'année précédente. Cependant les chiffres doivent toujours être regardés avec une certaine prudence. En effet, en 2014 nous pouvions bénéficier d'un excédent de l'exercice 2013 (excédent de fonctionnement reporté) de 503 193 €, ce qui portait notre résultat définitif de clôture à 1 226 882 €. Cette année l'excédent reporté est de 350 781 €, ce qui nous donne un résultat définitif de 1 068 326 €, soit une diminution sensible de – 158 556 €. Notre marge de manœuvre diminue, pour mémoire, il n'y a pas si longtemps, je crois que vous l'avez rappelé M. LOUESDON lors d'un conseil où je n'étais pas là mais j'ai lu avec attention le compte rendu de la réunion, les résultats de la commune étaient proches du million et demi. Certes, la diminution des recettes liées aux dotations de l'Etat se fait sentir, et nous ne sommes qu'à une partie du chemin, puisque que nous devons encore subir ces réductions jusqu'en 2017.

Heureusement ces réductions ont été compensées par une augmentation de la fiscalité locale (+40 000 €) qui s'explique par une revalorisation des bases simplement et également par les droits de mutation (+ 58 000 €) grâce à un marché de l'immobilier plus dynamique et par une meilleure recette du casino et des jeux en ligne (+ 23 000 €). Ces augmentations permettent un résultat global en recettes de fonctionnement en progression de + 53 000 €. Progression qui compense l'évolution des dépenses (+ 59 000 €), pourtant nous constatons qu'il y a eu de gros efforts pour maîtriser les charges à caractère général, il faut le saluer, - 124 000 €, soit près de 10% c'est considérable sur un exercice, malheureusement les charges liées au personnel et frais assimilés sont difficilement compressibles et gommant partiellement les efforts faits par ailleurs. Cette année encore, j'attire votre attention, sur notre extrême dépendance liée à l'activité du casino, sans celui-ci, et sa contribution à notre budget principal, nous serions, pour la seule année 2015, en déficit de 600 000 €. C'est structurel.

## **CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 FEVRIER 2016**

Personne ne peut dire aujourd'hui, quelles seront demain les dispositions fiscales qui seront prises par l'Etat quant à l'activité des jeux, une simple modification des taux de reversement pourrait nous mettre dans une situation critique.

Quant à l'investissement, je me doutais un peu de la faiblesse de celui-ci, il suffit de constater les travaux en ville, mais avec un total de 1 130 571 € de dépenses, nous ne devons pas être loin du record du plus faible montant au cours de ces 15 dernières années. Je vous rappelle que nous avons prévu au budget 2 606 267 €. Ce qui n'était déjà pas exceptionnel mais prudent, j'ai pris 2 exemples en comparant les comptes administratifs 2014 et 2015.

En 2014, pour le sentier du littoral 439 000 € de dépenses prévues et budgétisées, 89 762 € de réalisées, même chose en 2015 pour ce sentier du littoral : 386 671 € de dépenses prévues, contre 54 659 € de réalisées.

En 2015, aménagement de voirie 381 571 € prévus mais simplement 174 190 € réalisés. En 2014 nous en avons fait le double. Cette faiblesse des « investissements courants » risque de contribuer à la dégradation de notre cadre de vie.

Vous nous avez dit, lundi dernier, que le décalage entre le « souhaité » et le « réalisé » pouvait être dû à une surcharge de travail pour les services et pour les élus en charge des projets ou travaux. Je me contenterai de vous rappeler que, pour ce qui concerne les élus, il y a 23 personnes dans ce conseil municipal et qu'il est dommage de ne solliciter qu'une petite partie d'entre eux. Nul besoin de délégation pour effectuer, sous votre contrôle, le suivi d'un projet ou de travaux en cours, je pense que l'ensemble des élus, majorité et minorités confondues sont dans le même état d'esprit.

En conclusion je suis partagé pour ce compte administratif entre un vote positif, parce que la maîtrise des dépenses courantes est encourageante et il faut la saluer et un vote négatif parce qu'en investissement vous n'avez utilisé que 43% de la somme que le conseil municipal avait mis à votre disposition lors du budget primitif 2015. Pourtant cette somme n'était pas excessive, ce manque s'est vu et a été constaté notamment pour ce qui concerne la voirie. Par conséquent j'ai finalement décidé de prendre une position neutre et de m'abstenir.

M. LE MAIRE : Merci. D'autres interventions ?

Alors quelques réponses. En ce qui concerne ce compte administratif 2015, traduction du réalisé, comme vous l'avez dit, nous avons fait preuve d'une très grande prudence. Dans les charges de fonctionnement qui sont effectivement contraintes de façon extrêmement remarquable avec un effort majeur des services pour les diminuer de 10 %. C'est en diminuant ces charges de fonctionnement qu'on va pouvoir retrouver notre capacité d'investissement, dont on parlera tout à l'heure pour le budget 2016 qui sera présenté sans augmentation de la fiscalité locale et sans aucun emprunt. Parce qu'on peut toujours inscrire des dossiers mais il y a un moment il faut emprunter. C'est ce qui s'est passé dans la mandature précédente où il a fallu payer un certain nombre de travaux qui avaient été engagés, plus ou moins bien suivis d'ailleurs d'où l'importance des contentieux, et qui nous a obligés à faire un emprunt de 3 millions. Quand il y a un emprunt de 3 millions il faut rembourser la dette et forcément rembourser le capital. C'est la situation dont on a hérité. En ce qui concerne le personnel on sait très bien que le personnel est en place. Ce qui fait la valeur de notre équipe c'est l'accompagnement du personnel tout au long de son parcours et nous avons mis en place un certain nombre de formations. En ce qui concerne l'investissement, 2015 fait suite à l'élection de 2014. Il fallait un certain temps pour que le Maire et les Elus s'approprient les dossiers. Ensuite nous avons été extrêmement prudents notamment sur un certain nombre de dossiers, notamment celui du Portrieux. Nous avons traité ce dossier pendant un an en concertation avec non seulement les représentants du Comité du Portrieux mais aussi l'ensemble des intervenants, les riverains, les commerçants, ce qui fait que ce dossier est opérationnel et nous l'avons d'ailleurs voté en décembre. Les premiers travaux pourront avoir lieu en septembre. Il y a un moment où lorsqu'on inscrit trop de projets, on n'est pas en capacité de pouvoir les suivre ni sur le plan des services ni sur le plan des élus. Nous ne voulions pas nous retrouver dans la situation dont on a hérité, je pense par exemple aux aménagements de la plage du Châtelet où l'absence de suivi des travaux nous a amenés à un certain nombre de contentieux, à la fermeture de ce site, et aujourd'hui à des procédures juridiques. C'est pour cette raison que nous sommes prudents et qui nous fait dire qu'en 2016 on va présenter une politique plutôt ambitieuse.

### **Présentation du compte administratif 2015 – budget annexe Port**

#### **Résultat global de l'exercice du compte administratif du budget annexe port**

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 249.891,80 € et les recettes à 248.988,86 €, soit un déficit de 902,94€. L'excédent 2014 reporté de 902,94 € donne un résultat d'exploitation de 2015 à 0.

En section d'investissement le total des recettes (94.930.64 €) et des dépenses (103.340.14 €) donnent un résultat de déficit d'un montant de 8.409,50 €. Auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté de 2014 de 94.539,29 € soit un résultat 2015 de 86.129,79 €.

### **Détail du compte administratif**

#### **Section de fonctionnement – Recettes d'exploitation**

Chapitre	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service	198 179,17
----------	----	--	------------

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 FEVRIER 2016**

<i>dont</i>		<i>redevance de mouillage</i>	<i>103 801,76</i>
		<i>AOT port et aire de carénage</i>	<i>85 027,28</i>
Ch.	74	Subventions d'exploitation	6 093,77
Ch.	75	Autres produits de gestion courante	2,24
Ch.	77	Produits exceptionnels	
<b>Recettes réelles d'exploitation</b>			<b>204 275,18</b>
Ch.	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	44 713,68
<b>Recettes totales</b>			<b>248 988,86</b>

**Section de fonctionnement – Dépenses d'exploitation**

Ch.	011	Charges à caractère général	37 002,17
Ch.	012	Charges de personnel et frais assimilés	76 090,79
Ch.	65	Autres charges de gestion courante	7 511,11
Ch.	66	Charges financières	34 357,09
Ch.	67	Charges exceptionnelles	
<b>Dépenses réelles d'exploitation</b>			<b>154 961,16</b>
Ch.	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	94 930,64
<b>Dépenses totales</b>			<b>249 891,80</b>

**Section d'investissement – Recettes**

Ch.	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	94 930,64
<b>Recettes totales</b>			<b>94 930,64</b>

**Section d'investissement – Dépenses**

Ch.	16	Emprunts et dettes assimilées	58 626,46
Ch.	21	Immobilisations corporelles (moteur pour navette)	0
<b>Dépenses réelles</b>			<b>58 626,46</b>
Ch.	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	44 713,68
<b>Dépenses totales</b>			<b>103 340,14</b>

Y a-t-il des remarques sur ce budget annexe ?

**Présentation du compte administratif 2015 – budget annexe Assainissement**

**Résultat global de l'exercice**

**Section de fonctionnement :**

**Total des recettes : 320.968.52 €**

**Total des dépenses : 123.206.00 €**

Le total des recettes et des dépenses donne un **excédent 2015** de **197.762,52 €** auquel s'ajoute l'**excédent 2014** de **91.392,56 €** soit un résultat 2015 de **289.155,08 €**

**Section d'investissement :**

**Total des recettes : 123.228.47 €**

**Total des dépenses : 69.187.90 €**

Soit un excédent 2015 est de **54.040,57 €** auquel s'ajoute celui de 2014 de **1.330.390,87 €** soit un résultat 2015 de **1.384.431,44 €**

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 FEVRIER 2016

Soit un excédent global de 1.673.586.52 €

Vous avez le détail de ce compte administratif, section de fonctionnement et section d'investissement. Avez-vous des remarques ?

### Présentation du compte administratif 2015 – budget annexe Cinéma

Résultat global de l'exercice

#### Section de fonctionnement :

Les montants des recettes et des dépenses sont identiques. Elles s'équilibrent à hauteur de **90.318.24 €**

#### Section d'investissement :

**Total des recettes : 194.617.84 €**

**Total des dépenses : 61.585.15 €**

Soit un résultat 2015 de **133.032.69 €**, déficit reporté 2014 de **-140.262.03 €**, soit un résultat 2015 de **-7.229.34 €**

**Soit un déficit global de 7.229.34 €**

Je ne détaille pas le fonctionnement et l'investissement, vous les avez.

Y a-t-il des remarques sur ces budgets annexes Port, Assainissement et Cinéma ?

Mme DROGUET : au niveau du cinéma, le déficit il va falloir le combler dans le budget.

M. LE MAIRE : oui

Nous allons passer au vote par section et Monsieur QUELEN assure la présidence de la séance.

Monsieur le Maire quitte la salle.

**Présents : 18**

**Représentés : 3**

**Votants : 21**

### Délibération n° 26/02/2016-02

#### Compte administratif 2015 – budget principal Commune

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2015. Le budget laisse apparaître les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		350 781,70	876 099,93		876 099,93	350 781,70
Opération de l'exercice	5 471 866,02	6 189 411,03	2 534 809,75	3 944 704,86	8 006 675,77	10 134 115,89
<b>TOTAUX</b>	<b>5 471 866,02</b>	<b>6 540 192,73</b>	<b>3 410 909,68</b>	<b>3 944 704,86</b>	<b>8 882 775,70</b>	<b>10 484 897,59</b>
Résultats de clôture		1 068 326,71		533 795,18		1 602 121,89
Restes à réaliser			548 252,06	73 580,12	548 252,06	73 580,12
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>1 068 326,71</b>	<b>548 252,06</b>	<b>607 375,30</b>	<b>548 252,06</b>	<b>1 675 702,01</b>
<i>RESULTAT DEFINITIF</i>		<i>1 068 326,71</i>		<i>59 123,24</i>		<i>1 127 449,95</i>

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, le Maire quitte la salle. Il est proposé au Conseil d'élire Marcel QUELEN, doyen d'âge, à la présidence de la séance pour cette délibération.



## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 FEVRIER 2016

**Présents : 18**

**Représentés : 3**

**Votants : 21**

Le président de séance propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif tel qu'il a été présenté par le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-14 ;
- Vu la délibération n° 26/02/2016-01 concernant le compte de gestion 2015;
- Vu le compte administratif de l'exercice 2015 ;
- Vu l'instruction comptable M 14 ;

**Décide par 20 (vingt) voix pour et 1 (une) abstention (M. Georges BREZELLEC),**

- **d'adopter le compte administratif de la commune pour l'exercice 2015, tel que présenté par le Maire.**

### **Délibération n° 26/02/2016-03**

#### **Compte administratif 2015 – budget annexe Port**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif du port pour l'exercice 2015. Le budget laisse apparaître les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		902,94		94 539,29	-	95 442,23
Opération de l'exercice	249 891,80	248 988,86	103 340,14	94 930,64	353 231,94	343 919,50
<b>TOTAUX</b>	<b>249 891,80</b>	<b>249 891,80</b>	<b>103 340,14</b>	<b>189 469,93</b>	<b>353 231,94</b>	<b>439 361,73</b>
Résultats de clôture	-	-		86 129,79	-	86 129,79
Restes à réaliser	-	-	3 500,00	-	3 500,00	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 500,00</b>	<b>86 129,79</b>	<b>3 500,00</b>	<b>86 129,79</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		-		<b>82 629,79</b>		<b>82 629,79</b>

**Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, le Maire quitte la salle. Il est proposé au Conseil d'élire Marcel QUELEN, doyen d'âge, à la présidence de la séance pour cette délibération.**

**Présents : 18**

**Représentés : 3**

**Votants : 21**

Le président de séance propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif tel qu'il a été présenté par le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-14 ;
- Vu le compte administratif de l'exercice 2015 ;
- Vu la délibération n° 26/02/2016-01 concernant le compte de gestion 2015;
- Vu l'instruction comptable M 4 ;

**Décide à l'unanimité,**

- **d'adopter le compte administratif du budget annexe « port » pour l'exercice 2015, tel que présenté par le Maire.**

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 FEVRIER 2016**

**Délibération n° 26/02/2016-04**

**Compte administratif 2015 – budget annexe Assainissement**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif du budget annexe « assainissement » pour l'exercice 2015. Le budget laisse apparaître les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		91 392,56		1 330 390,87		1 421 783,43
Opération de l'exercice	123 206,00	320 968,52	69 187,90	123 228,47	192 393,90	444 196,99
<b>TOTAUX</b>	<b>123 206,00</b>	<b>412 361,08</b>	<b>69 187,90</b>	<b>1 453 619,34</b>	<b>192 393,90</b>	<b>1 865 980,42</b>
Résultats de clôture		289 155,08		1 384 431,44		1 673 586,52
Restes à réaliser			128 574,25		128 574,25	
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>289 155,08</b>	<b>128 574,25</b>	<b>1 384 431,44</b>	<b>128 574,25</b>	<b>1 673 586,52</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>289 155,08</b>		<b>1 255 857,19</b>		<b>1 545 012,27</b>

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, le Maire quitte la salle. Il est proposé au Conseil d'élire Marcel QUELEN, doyen d'âge, à la présidence de la séance pour cette délibération.

**Présents : 18**

**Représentés : 3**

**Votants : 21**

Le président de séance propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif tel qu'il a été présenté par le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-14 ;
- Vu le compte administratif du budget annexe « assainissement » de l'exercice 2015 ;
- Vu la délibération n° 26/02/2016-01 concernant le compte de gestion 2015 ;
- Vu l'instruction comptable M 49 ;

**Décide à l'unanimité,**

- **d'adopter le compte administratif du budget annexe « assainissement » pour l'exercice 2015, tel que présenté par le Maire.**

**Délibération n° 26/02/2016-05**

**Compte administratif 2015 – budget annexe Cinéma**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif du budget annexe « cinéma » pour l'exercice 2015. Le budget laisse apparaître les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			140 262,03		140 262,03	-
Opération de l'exercice	90 318,24	90 318,24	61 585,15	194 617,84	151 903,39	284 936,08
<b>TOTAUX</b>	<b>90 318,24</b>	<b>90 318,24</b>	<b>201 847,18</b>	<b>194 617,84</b>	<b>292 165,42</b>	<b>284 936,08</b>

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 FEVRIER 2016**

Résultats de clôture	-	-	7 229,34		7 229,34	-
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	-	-	<b>7 229,34</b>	-	<b>7 229,34</b>	-
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		-	<b>7 229,34</b>		<b>7 229,34</b>	

**Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, le Maire quitte la salle. Il est proposé au Conseil d'élire Marcel QUELEN, doyen d'âge, à la présidence de la séance pour cette délibération.**

**Présents : 18      Représentés : 3      Votants : 21**

Le président de séance propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif tel qu'il a été présenté par le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-14 ;
- Vu la délibération n° 26/02/2016-01 concernant le compte de gestion 2015 ;
- Vu le compte administratif du budget annexe « cinéma » de l'exercice 2015 ;
- Vu l'instruction comptable M 4 ;

**Décide à l'unanimité,**

- **d'adopter le compte administratif du budget annexe « cinéma » pour l'exercice 2015 tel que présenté par le Maire.**

**Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance du conseil municipal**

**Présents : 19      Représentés : 4      Votants : 23**

Point n° 8

**Délibération n° 26/02/2016-06**

**Affectation des résultats 2015 – budget principal Commune**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2015 s'établissent ainsi qu'il suit :

- **Section de fonctionnement**

Excédent reporté 2014	350.781,70 €
Excédent de l'exercice 2015	<u>717.545,01 €</u>
Résultat définitif 2015	<b>1.068.326,71 €</b>

- **Section d'investissement**

Déficit antérieur reporté 2014.....	-876.099,93 €
Excédent de l'exercice 2015 .....	<u>1.409.895,11 €</u>
Résultat de clôture 2015 .....	<b>533.795,18 €</b>
Déficit des restes à réaliser 2015 .....	<u>-474.671,94 €</u>
Résultat définitif d'investissement 2015.....	<u>59.123,24 €</u>

Ce rappel effectué, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'affecter ces résultats conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M14.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 FEVRIER 2016**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;
- Vu le compte administratif approuvé ce même jour ;

**Décide à l'unanimité,**

- **de reporter l'excédent de fonctionnement définitif de l'exercice 2015, soit 1.068.326,71 € au chapitre 002 Excédent de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement,**
- **de reprendre le résultat de clôture de la section d'investissement soit 533.795,18 € au compte 001 excédent reporté en recettes d'investissement du budget primitif 2016 hors restes à réaliser.**

Point n° 9

**Délibération n° 26/02/2016-07**

**Affectation des résultats 2015 - budget annexe Port**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2015 s'établissent ainsi qu'il suit :

- **Section de fonctionnement**

Excédent fonctionnement reporté 2014.....	902,94 €
Déficit de fonctionnement 2015.....	-902,94 €
Résultats clôture 2015.....	<u>0 €</u>

- **Section d'investissement**

Excédent investissement 2014 reporté.....	94.539,29 €
Déficit de l'exercice 2015.....	<u>- 8.409,50 €</u>
Résultat clôture 2015.....	86.129,79 €
Déficit des restes à réaliser.....	-3.500,00 €
Résultats définitifs investissement 2015.....	82.629,79 €

Ce rappel effectué, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'affecter ces résultats conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M 4.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2311-5 ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M 4 ;
- Vu le compte administratif approuvé ce même jour ;

**Décide à l'unanimité,**

- **de reprendre le résultat de clôture de la section d'investissement soit 86.129,79 € au compte 001 excédent reporté en recettes d'investissement du budget primitif 2016 hors restes à réaliser.**

Point n° 10

**Délibération n° 26/02/2016-08**

**Affectation des résultats 2015 – budget annexe Assainissement**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2015 s'établissent ainsi qu'il suit :

- **Section de fonctionnement**

Excédent antérieur reporté 2014.....	91.392,56 €
Résultat de l'exercice 2015.....	197.762,52 €
Résultat définitif de fonctionnement 2015.....	<u>289.155,08 €</u>

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 FEVRIER 2016**

- **Section d'investissement**

Excédent antérieur reporté 2014.....	1.330.390,87 €
Excédent de l'exercice 2015.....	54.040,57 €
Excédent de clôture 2015 .....	<u>1.384.431,44 €</u>
Déficit concernant des restes à réaliser 2015 .....	-128.574,25 €
Résultat définitif d'investissement 2015 .....	<u>1.255.857,19 €</u>

Ce rappel effectué, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'affecter ces résultats conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M 49.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2311-5 ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49 ;
- Vu le compte administratif approuvé ce même jour ;

**Décide à l'unanimité,**

- **de reporter l'excédent de fonctionnement, soit 289.155,08 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté », du budget primitif 2016,**
- **de reprendre le résultat de clôture de la section d'investissement, soit 1.384.431,44 € au compte 001 «excédent d'investissement reporté », en recettes d'investissement du budget primitif 2016, hors restes à réaliser.**

Point n° 11

**Délibération n° 26/02/2016-09**

**Affectation des résultats 2015 - budget annexe Cinéma**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2015 s'établissent ainsi qu'il suit :

- **Section d'exploitation**

Résultat de clôture ..... 0 €

- **Section d'investissement**

Déficit antérieur reporté 2014.....	-140.262,03 €
Excédent de l'exercice 2015 .....	<u>133.032,69 €</u>
Déficit de clôture 2015 .....	-7.229,34 €

Ce rappel effectué, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'affecter ces résultats conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M4.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M 4 ;
- Vu le compte administratif approuvé ce même jour ;
- Considérant que la section de fonctionnement présente un résultat neutre ;

**Décide à l'unanimité,**

- **de reporter le déficit 2015 en dépenses d'investissement, au compte 001 «déficit antérieur reporté », pour 7.229,34 € au budget primitif 2016.**

Point n° 12 – budget primitif 2016

Ce budget 2016 est le fruit d'un travail sérieux qui a été mené par l'ensemble de l'équipe. Les élus, les adjoints et les conseillers délégués ont travaillé avec les services pour examiner les comptes, mettre en place un certain nombre d'actions. Des réunions spécifiques ont eu lieu avec chaque adjoint, chaque service concerné pour évaluer les propositions.

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 FEVRIER 2016

Compte tenu du contexte et notamment de la baisse des dotations de l'Etat ce travail a été guidé par la volonté de rechercher des économies.

J'apporterai juste un petit bémol, puisqu'on parle beaucoup de diminution des dotations de l'Etat, cet après-midi avait lieu la première réunion du comité de pilotage avec les services de l'agglomération briochine ainsi que des élus du Sud Goëlo. Comme vous le savez au moins 3 communes, Saint-Quay-Portrieux, Plourhan et Binic Etables sur Mer (si on considère que Binic et Etables sur Mer ne feront plus qu'une seule commune - normalement, au 1<sup>er</sup> mars), intégreront Saint Briec Agglomération. Une étude financière et fiscale a donc été réalisée, j'aurai les comptes rendus prochainement, pour voir quelles sont les incidences pour la commune de Saint-Quay-Portrieux de son arrivée dans l'agglomération briochine. Nous aurons donc des chiffres plus exacts et peut-être aurons-nous une vision plus optimiste que ce que l'on pensait.

Dans ce contexte bien sûr nous gardons à l'esprit, je l'ai dit, le maintien de la qualité des services publics et je tiens d'ailleurs à remercier l'ensemble des agents pour leur présence et l'excellence des prestations qu'ils réalisent au service de l'ensemble des quincocéens. Cette maîtrise des dépenses de gestion permet cette année de ne pas emprunter. Je vous rappelle que lorsque nous avons été élus, pour payer les travaux, nous avons fait un emprunt de 3 millions. Ce qui me fait souvent dire qu'en cas d'investissement il est souvent plus prudent de lisser et d'avoir une prospective sur plusieurs années pour éviter ces emprunts massifs.

Le deuxième point c'est de ne pas augmenter le taux des impôts locaux. Sachant qu'il peut y avoir une légère augmentation sur votre feuille d'imposition qui n'est pas liée à la fiscalité de la commune mais à une modification des bases qui est décidée par l'Etat.

Je vous propose de vous présenter les budgets les uns à la suite des autres et ensuite de passer au vote budget par budget à l'issue de la présentation.

Il s'agit donc du budget principal et des 3 budgets annexes (le port, l'assainissement et le cinéma)

### **Budget primitif 2016 – budget principal Commune**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **7.085.00.71 €** et la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **3.828.164.48 €**, soit un **budget total de 10.913.167.19 €**.

### **Détail des dépenses de fonctionnement**

Vous sont présentées les dépenses inscrites au BP 2016 ainsi que celles du Compte administratif 2015 en référence.

		<b>BP 2016</b>	<b>CA 2015</b>
011	Charges à caractère général	1 309 748,00	1 197 861,09
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 850 000,00	2 783 894,34
014	Atténuations de produits	88 000,00	86 015,39
65	Autres charges de gestion courante	641 280,00	653 645,89
66	Charges financières	175 000,00	162 957,04
67	Charges exceptionnelles	96 740,00	82 377,25
022	Dépenses imprévues	121 046,00	
	<b>Dépenses réelles</b>	<b>5 281 814,00</b>	<b>4 966 751,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 352 188,71	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	451 000,00	505 115,02
	<b>Dépenses totales</b>	<b>7 085 002,71</b>	<b>5 471 866,02</b>

Le chapitre 11 « Charges à caractère général ». Peuvent paraître en augmentation par rapport au CA 2015, mais sont au contraire en diminution par rapport au BP 2015 (baisse de 73.252 €). Les principales baisses qui ont été négociées sont :

- les contrats de maintenance, avec une économie de 6.000 €,
- les locations pour 8.420 €,
- l'absence de frais d'actes et de contentieux, je l'ai rappelé, pour 9.000 €
- les animations, une baisse de 10.460 €
- les publications, le magazine communal. Pour 5.380 € de moins en dépenses, on aura 4 publications annuelles. On est passé de 2 publications par an à 4 publications par an avec une économie de 5.380 €, ce qui montra qu'on a réussi une excellente négociation.
- D'autres diminutions se répartissant sur l'ensemble des articles.

Le prévisionnel 2016 reste en hausse quand même de 111.800 € par rapport au réalisé 2015, c'est la remarque qu'il est légitime de faire. Mais il convient de rappeler qu'il s'agit, comme je l'ai dit, d'un budget prévisionnel. Il est surtout prudent et prend en compte un peu de marge dans certaines estimations.

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 FEVRIER 2016

Le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » : 2 850 000,00 €. Variation de 20.000 € par rapport au BP 2015 et le différentiel est de 66.100 € par rapport au réalisé 2015.

C'est un travail toujours compliqué à réaliser, qui s'effectue au plus juste et cet écart provient d'éléments qui s'imposent à nous :

- Un élément qu'on appelle GVT, le Glissement Vieillesse Technicité, ainsi que la revalorisation des indemnités des professeurs de l'école de musique pour un coût de 11.000 € (Il s'agissait d'une ancienne revendication des professeurs de l'école de musique)
- une augmentation des charges patronales et contributions diverses (assurance statutaire, fiph, FNC, validation) + 15.000 €
- Augmentation en remplacement de titulaires indisponibles pour maladie : + 9 800 €
- Réintégration d'un agent : + 12 000 €
- Tuilage d'un agent sur 5 mois : + 24 782 €

La réflexion est permanente en ce qui concerne la gestion des effectifs. Il est toujours facile de dire on ne remplace qu'un fonctionnaire sur deux mais, vu les effectifs de notre commune on a peu de départs et c'est une règle difficile à appliquer à SAINT-QUAY-PORTRIEUX. Nous sommes à une gestion la plus juste possible et la plus serrée possible tout en ne diminuant pas, comme je l'ai dit, la qualité du service public.

On retrouve dans cette ligne budgétaire le poste des agents permanents mais aussi des saisonniers et malgré une étude extrêmement fine de ces postes de saisonniers, il est compliqué d'obtenir des économies. On ne va pas diminuer les horaires de surveillance des plages, on ne va pas non plus diminuer la présence des saisonniers pour la qualité et la propreté de nos plages et on ne va pas diminuer les aides aux services techniques surtout lorsqu'on connaît le nombre d'animations qui ont lieu l'été. C'est une difficulté, je le reconnais, de diminuer ce poste des saisonniers.

Nous sommes vigilants sur les départs d'agents, notamment les départs à la retraite. Mais, un départ en retraite ne se décrète pas.

Le chapitre 14 « Atténuation de produits » : 88 000 €

Il s'agit du reversement :

- de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme (30 000 €)
- et d'une partie de la taxe sur la consommation d'électricité au Syndicat Départemental d'Electricité (58 000 €), ce qui conditionne l'application de la participation réduite de la ville pour des interventions et des travaux concernant le réseau d'éclairage public.

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courantes » : 641 280 €

- Subvention à l'Office du Tourisme : 190 000 €. Elle passe de 2160.000 € à 190.000 €. C'est une baisse conséquente de 26.000 € due en partie au départ du directeur qui n'a pas été remplacé
- Subvention au CCAS 86.000 €. Soit une augmentation par rapport à 2015 puisqu'on était à 70.000 €. L'augmentation est due au déficit des mimosas + 9.000 € ainsi qu'à la baisse de l'excédent de fonctionnement du budget du CCAS
- Subventions aux associations : 240 000 €. En 2015 nous avons voté 243.900 € et nous avons versé 240. 470 €. C'est vraiment au plus près du CA 2015.

Cette ligne représente le soutien financier de la ville aux différentes associations locales pour leur rôle actif dans l'animation de la ville, soit 160 K€ et il n'y a pas de diminution de cette enveloppe globale pour les associations locales.

On doit rajouter la subvention versée à l'école privée (80 000 €) en application du contrat d'association. Le montant est lié aux effectifs.

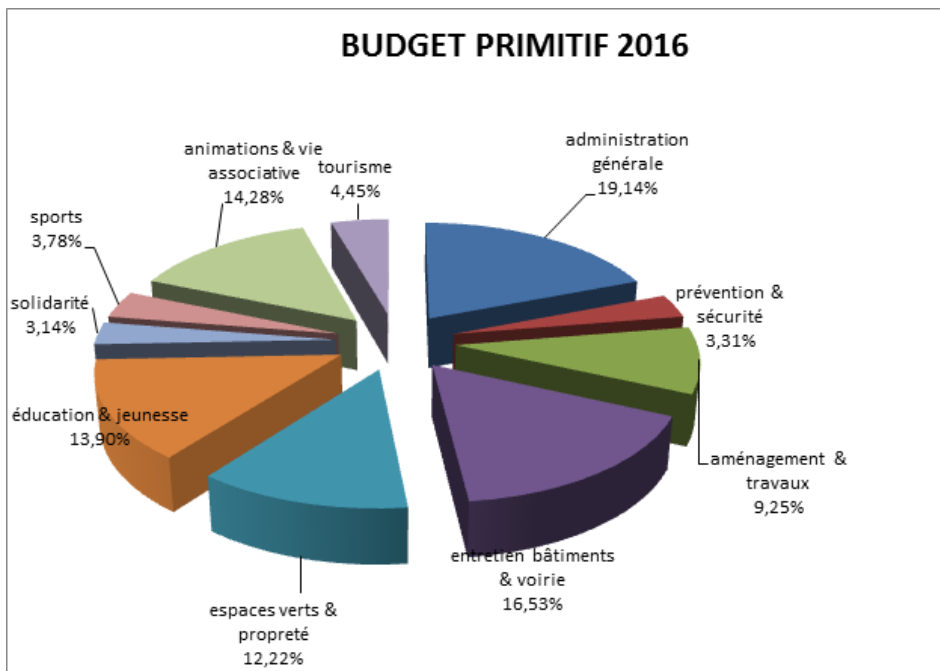
Le chapitre 66 « Charges financières » : 175 000 €

On y trouve les remboursements d'emprunts. Augmentation de 10 000 € par rapport à 2015 puisqu'il s'agit du remboursement des emprunts réalisé en 2015 à hauteur de 3 millions d'€ pour payer les travaux.

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » : 96 740 €

- Subvention budget du cinéma : 95 970 € (En 2015 voté : 135 935 € / versé : 75 844 €). L'inscription du montant intégral des subventions d'équilibre pour ces budgets annexes est une obligation comptable.

Répartition par secteur d'activité des dépenses de fonctionnement 2016



**Détail des recettes de fonctionnement**

**Le montant des recettes réelles est de 6 992 386 €** (6 083 212 € au CA 2015)

Elles se décomposent de la manière suivante :

Le chapitre 70 « produits des services » : 273 580 € (300 718 € au ca 2015)

Il s'agit principalement de droits acquittés par les usagers pour les différents services mis en place par la ville, avec notamment :

	BP 2015	CA 2015	BP 2016
Restauration scolaire :	39 000	41 171	39 000
Garderie :	6 500	6 987	6 500
Centres de loisirs enfant et ados :	56 000	59 366	59 000
Ecole de musique :	39 000	37 687	41 500
Tennis :	17 000	15 931	15 000
Cimetière :	15 000	22 349	15 000
Ponton plaisance	3 000	1 878	2 500

Et la refacturation aux budgets du CCAS et du Port : 77 000 € (remboursement des frais de personnel mis à la disposition du CCAS et du port d'échouage).

Le chapitre 73 « Impôts et taxes : 4 217 590 €

- Les contributions directes locales : 2 450 000 €
- Le produit de jeux : 1 300 000 € (nous avons été très prudents et avons tenu compte de vos remarques. En espérant qu'il y aura une stabilisation. Nous n'avons pas parié sur une augmentation mais plutôt sur une stabilisation et pas des pertes. Parce qu'évidemment quand on joue on peut perdre mais nous on essaie de gagner).
- Les droits de mutation : 250 000 €
- La taxe sur la consommation d'électricité : 108 000 €

Le chapitre 74 « Dotations et participations » : 1 270 090 €



## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 FEVRIER 2016

- Les dotations de l'Etat affichent cette année une baisse de 94 780 €.
- Les subventions de la CAF (services périscolaires) : 55 500 € on ne peut que se féliciter de la mise en place des Temps d'activités périscolaires pour lesquels notre commune est référencée et souvent citée en exemple. Pour moi c'est extrêmement important mais je pense que Monsieur HERY est d'accord. Nous constatons une augmentation sensible des inscriptions dans notre école publique et à l'école privée du fait de la qualité des TAP.
- La participation du casino à l'animation de la ville : 10 000 €

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » :	77 170 €
- Les redevances versées par le casino :	32 200 €
- Les salles communales :	28 000 €
dont le centre de congrès :	25 000 €
- Les cabines de plages :	5 300 €
- Les concessions GRDF et France Télécom :	9 400 €

Le chapitre 013 « atténuations de charges » : 85 600 €

Ces recettes correspondent aux versements d'une partie des rémunérations pour des agents indisponibles (maladie, accident du travail, maternité). L'année dernière nous avons 32.212.02 € comme je l'ai dit peu d'agents en maladie, nous avons préféré inscrire 85.600 €, c'est un budget prévisionnel et nous sommes extrêmement prudents.

### Tableau récapitulatif :

Dépenses réelles de fonctionnement : 5.281.814 €

Recettes réelles de fonctionnement : 6.992.386 (dont résultats antérieurs 1.068.326 €)

⇒ L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement est de 1 710 572 €

(L'autofinancement est la différence entre les recettes et les dépenses réelles. Il constitue un des financements des investissements décidés par la ville).

### Présentation des dépenses et des recettes d'investissement

#### Les dépenses réelles d'investissement

Le montant des Dépenses réelles : 3 724 798 €

- Dépenses d'imprévus 146.472 €
- Les dépenses d'équipement : 2 159 840 €  
Dont des restes à réaliser pour 548.252 €
- L'emprunt : 1 280 485 €
- Le port d'Armor : 138.000 €

La participation de la ville au financement du syndicat mixte du port, comme nous l'avions évoqué en séance plénière diminue pour la première année. Comme vous le savez le Syndicat Mixte est constitué à 55 % de la participation du Conseil Départemental et à 45 % de la Ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX. Cette année le Conseil Départemental a décidé de diminuer 20 % environ (40.000 € de moins) et ne voulant pas être en reste, nous avons diminué de la même proportion la participation de la Ville au financement du syndicat mixte soit une baisse de – 33 000 €.

Les chapitres 040 et 041 sont des opérations d'ordre – sans flux financiers

Chapitre 040 : ce sont les travaux en régie, pour 91 940 €

(Transfert de section à section. On retrouve le pendant en fonctionnement)

Chapitre 041 : ce sont des opérations comptables sur le patrimoine, pour 10 750 €

(Opérations internes à l'investissement. Même montant en dépenses et en recettes)

Dépenses totale : 3.828.164 €.

#### Les recettes réelles d'investissement

Le montant des Recettes réelles : 2 014 225 €

On retrouve :

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 FEVRIER 2016

- L'excédent d'investissement 2015 : 533.795 €
- Les dotations et fonds divers (avec une ligne importante. La FCTVA 427.000 €) : 452.000 €
- Les subventions : 66.650 € Ce sont des subventions attendues. On en parlera tout à l'heure dans le budget pour la restauration du retable dans la chapelle Ste Anne pour 41.000 € de subvention et l'église (2 statues) pour 25.650 €.
- Subventions reportées (RAR) : 73.580 €
- Tirage de trésorerie : 881.200 €
- Produit de cession : 7.000 €
- Virement du fonctionnement : 1.352.189 €
- Amortissements : 451.000 €
- Opérations patrimoniales : 10.750 €

Recettes totales (arrondies) : 3.828.164 €

### Tableau récapitulatif :

Dépenses réelles d'investissement : 2.843.598 €

La ligne de trésorerie : 881.200 €

Recettes réelles d'investissement : 1.133.024 €

La ligne de trésorerie qui réapparaît : 881.200

Et l'autofinancement : 1 710 572 €

### Les dépenses d'équipement - Principales opérations proposées pour 2016.

Urbanisme et aménagement : 154.500 €

Aménagement de sécurité 50 000 €

Habitat 9 000 €

Aménagements du Portrieux : 90 500 €

les travaux devraient commencer en septembre. On retrouvera la majeure partie des travaux qui seront réalisés au Portrieux sur le budget annexe puisqu'avant de refaire les surfaces nous allons refaire l'assainissement (eaux usées et eaux pluviales), l'ensemble des réseaux, c'est programmé et nous allons le retrouver dans le budget assainissement. Ce sera le premier phasage de ces aménagements du Portrieux. Une commission urbanisme est d'ailleurs programmée prochainement. Le comité de pilotage qui a été mis en place a très bien travaillé, le phasage et l'ensemble du montant des investissements nécessaires ont été actés, ce qui permettra de présenter à l'ensemble des élus qui le souhaitent lors de cette commission urbanisme, le phasage sur les 2ans qui viennent en sachant qu'évidemment il tiendra compte de la saison estivale. C'est du bon sens. On tiendra compte des activités commerciales, c'est du bon sens, ce qui nous permettra, je pense, en 18 mois à peu près de mener ce chantier, sauf surprise particulière.

Parc de la Duchesse Anne : 5 000 €

On va terminer la fresque sur les murs latéraux.

Programme de voirie : 211 000 €

Aménagements spécifiques : 161 000 €

On va poursuivre les aménagements des rues, notamment la rue Pasteur où dans un premier temps, nous avons été prudents, puisque comme vous avez pu le constater elle a été mise en sens unique. Nous voulions avoir un retour sur ce sens unique qui est très bien perçu par les riverains, les parents qui vont chercher les enfants à l'école des Embruns. On peut donc acter et cette rue sera définitivement en sens unique, dans le sens qui a été choisi et nous allons pouvoir maintenant l'aménager. Bien sûr aménagement de surface et également pour avoir un stationnement organisé.

La rue de Dol : c'est une rue extrêmement importante, elle est passante. Là aussi nous avons pris un peu de temps. On aurait pu la faire en 2015 mais nous voulions d'abord avoir un diagnostic de l'état des arbres. Chacun peut avoir sa propre idée mais c'était mieux de se faire confirmer. Nous voulions travailler aussi avec la copropriété propriétaire des cellules commerciales. En effet il y a devant cet immeuble une sorte de trottoir. Nous avons fait des propositions pour cette surface rentre dans le domaine communal mais les exigences de la copropriété étaient telles qu'elles ont besoin d'être renégociées pour qu'on puisse avoir un très bel aménagement, cohérent et surtout de stationnement mais aussi que ce ne soit pas que de la voiture mais qu'il y ait aussi quelques espaces verts. Ce premier avant-projet avait été présenté à la commission urbanisme, nous attendions la réponse de la copropriété, nous vous présenterons ce dossier prochainement, dans les 15 jours, puisque je considère que c'est vraiment une rue qu'il faut traiter en urgence car elle est très passante et qui devient dangereuse pour les piétons.

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 FEVRIER 2016

La rue du stade : les aménagements d'entrée de SAINT-QUAY-PORTRIEUX sont terminés. Il s'agit de la poursuite de ces aménagements. Cette rue sera mise en sens unique.

Réfection de chaussées et trottoirs : 50 000 €

Effacement de réseaux : 44 800 €

Nous sommes extrêmement prudents en matière d'effacement de réseaux pour 2016 sachant que nous allons être amenés à en reparler, surtout dans le quartier du Portrieux où il y a un certain nombre de rues où il faut terminer les enfouissements de réseaux, je pense surtout au téléphone, qui seront plutôt réalisés en 2017. Nous n'inscrivons que ce que nous sommes en capacité de réaliser.

Les infrastructures : 620 150 €.

- Ecole des Embruns 177 650 €

Je considère que cela devient une urgence, c'est extrêmement important pour l'image de notre commune, l'accueil des jeunes, donner les meilleurs moyens de scolarité à nos enfants. Il s'agit d'une école publique. Il est devenu nécessaire de réhabiliter la toiture de l'école car il est plus que défaillant.

- Centre de Congrès 13 800 €

Poursuite de l'aménagement.

- Centre de loisirs Jeunes 35 600 €

Il s'agit de la Rotonde dont l'étanchéité doit être reprise.

- Gros entretien bâtiments 59 000 €

Un effort majeur pour remettre en état l'école publique qui pour moi est vraiment une des images de la commune.

- Cimetière 14 200 €

Il s'agit du cimetière de Bel Air où il y a nécessité de remettre en état le mur, de refaire les joints qui sont très défaillants. Il y a malheureusement beaucoup de quinocéens qui se rendent tous les jours au cimetière, ils m'ont fait part d'un certain nombre de remarques notamment au sujet de ce mur qu'il devient urgent de remettre en état.

Nous allons également lancer une réflexion, comme d'autres communes limitrophes, sur l'engazonnement des cimetières. C'est un travail intéressant que je souhaite mettre en chantier. Je souhaite connaître votre opinion sur l'engazonnement éventuel des cimetières qui permettrait un entretien de qualité.

- Services techniques 10 800 €

- Salle de l'Espérance 63 300 €

Concerne un agrandissement des zones de stockage pour les associations sportives brillantes, je pense au tennis de table, au tir à l'arc au badminton ... ces associations sont nombreuses à cohabiter dans cette salle d'où la nécessité d'agrandir les zones de stockage pour que le matériel soit bien protégé et soit facilement accessible.

- Remplacement de véhicules 218 000 €

(Balayeuse, véhicule police et propreté)

Nous continuons la remise à niveau du parc automobile de la commune. Nous avons commencé par le bus, nous avons parlé de la balayeuse (acquisition votée lors du conseil municipal de janvier dernier mais en attente du vote du budget 2016. J'ai dit qu'elle allait être très efficace et pour qu'elle soit efficace il faut prévenir les riverains de son passage. Nous avons mis en place une nouvelle organisation qui fait que les riverains sont prévenus quelques jours avant avec une interdiction de stationner afin que les trottoirs soient parfaitement libres pour qu'on puisse les nettoyer ainsi que les caniveaux et que ce soit efficace et qu'on ait vu son passage. Cela est en place.)

Le véhicule de police : nos policiers municipaux sont très présents sur le terrain mais leur voiture commence à être très fatiguée. Il y a donc nécessité d'acheter un nouveau véhicule de police.

Véhicule de propreté : il s'agit d'un véhicule électrique

- Ecole de Musique : 15 000 €

Problèmes d'étanchéité sonore à régler.

- Tennis : 12 800 €

On terminera les aménagements ce qui fait qu'aujourd'hui nous avons des courts de tennis qui deviennent une référence et qui permettent à notre tournoi de passer en hors catégorie.

Patrimoine 489 500 €

- Chapelle Sainte Anne 83 800 €

Nous allons terminer les aménagements intérieurs de la chapelle Sainte Anne. Nous aurons un certain nombre de recettes en

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 FEVRIER 2016

face, notamment pour le retable (qui devient presque dangereux et pour lequel il y a nécessité d'une remise en état), on poursuivra également les aménagements de la place Sainte Anne. Vous avez pu le constater, le stationnement y est désormais interdit, le pied des arbres est traité, les bancs vont être réhabilités, et un badigeon à la chaux va être passé sur l'ensemble de la chapelle pour redonner du cachet à tout cet espace patrimonial auquel tous les quinocéens du Portrieux sont particulièrement attachés mais également ceux qui habitent Saint Quay.

- Eglise 34 000 €

Concerne les statues. Dossier récurrent que nous allons traiter.

- Moulin St Michel 5 300 €

Il y a toujours des travaux sur le moulin Saint Michel. Cette fois c'est la rotation, ce n'est pas la girouette.

- Ponton communal 6 900 €

Travaux qui seront traités en régie.

- Vieux Grément 8 000 €

- Sentier du littoral (GR34) 351 500 €

N'oublions pas que c'est l'image de notre commune. C'est même l'image primordiale en termes de patrimoine.

Opération globale sécurisation + mise en valeur 217 000 €

du secteur Vicking / Comtesse

Opérations de confortement de la falaise 134 500 €

- secteur rue des embruns, Fonteny et Ker Mor
- rénovation et extension plage de la comtesse
- (retenue d'eau extension – dallage douche)
- rénovation cale et mur soutènement de la grève noire, dallage douche, (à la demande des utilisateurs réguliers de la Grève Noire. Nous avons su répondre à leur demande).

J'ai brossé assez rapidement le budget primitif 2016. Avez-vous des questions ?

Mme QUERE : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues,

Après 2 années de mandat qui, il me semble, ont suffi à la nouvelle équipe municipale pour s'organiser et prendre ses remarques, je constate aujourd'hui que les commissions toutes compétences confondues sont toujours programmées de manière irrégulière et rare. Cette méthode tranche avec les pratiques antérieures auxquelles j'adhérais. En effet lors du dernier mandat de nombreux groupes de travail étaient réunis fréquemment et certaines commissions municipales avaient été ouvertes à la population. Cette méthode s'est d'ailleurs révélée particulièrement fructueuse en termes de projet, la rénovation du cinéma par exemple ou encore la journée de mer ou encore le salon Quay des plumes, sont les exemples du fruit de cette démarche participative à laquelle je crois. Je suis par ailleurs étonnée de constater qu'un budget puisse être présenté pour la deuxième fois sans avoir réuni en amont de commission finances. Ce qui se pratique pourtant dans toutes les autres collectivités. Enfin comme je le faisais remarquer lors du dernier conseil, le débat d'orientation budgétaire pourtant inscrit lors du dernier conseil municipal n'a pas été présenté pour l'année 2016. Comme son nom l'indique ce débat aurait pu permettre à minima d'échanger sur le sens que l'équipe municipale souhaitait donner au budget primitif. Il m'est donc difficile de voter pour ou contre le budget qui nous est proposé aujourd'hui n'ayant pas été associée aux réflexions qui en sont à l'origine. Je ne mets pas en cause la qualité du budget mais pour cette importante question de méthode que je ne partage pas, je décide de m'abstenir pour le vote de ce budget et le budget principal. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : je ne sais pas quoi répondre. On me parle de méthode de travail de l'équipe précédente !

Mme QUERE : Absolument.

M. LE MAIRE : Apparemment cela n'a pas dû satisfaire tellement les quinocéens.

Mme QUERE : au regard des budgets qui en émanent je crois qu'il n'y a pas eu de soucis de ce côté-là, et le travail qu'on a fait en participatif était excellent.

M. LE MAIRE : Je pense qu'il était important de le préciser ce soir parce que c'est un scoop. M. BREZELLEC ?

M. BREZELLEC : Ma première remarque porte sur la forme et non sur le fond. Je vous en ai déjà parlé lundi dernier. Une semaine avant ce conseil municipal vous nous faites parvenir les documents budgétaires, compte administratif et budget primitif. Ensuite nous sommes convoqués lundi dernier pour examiner ces documents, mais dans un laps de temps aussi court, il nous est impossible de proposer d'éventuels amendements. Nous avons conscience du travail que l'élaboration de ces

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 FEVRIER 2016

documents représente, et ce serait irrespectueux, pour les services qui ont passé beaucoup de temps afin qu'ils soient prêts, de demander des modifications. En principe les commissions sont faites pour que la communication et les échanges se fassent en amont, ce n'est pas le cas pour ce qui concerne la commission finances qui n'a jamais été convoquée en tant que telle, une réunion plénière à 4 jours d'un conseil municipal n'est pas une réunion de commission.

Je constate aussi que cette commission n'a jamais été réunie depuis avril 2014 (je parle de la commission finances).

Nous n'avons pas d'autre choix que d'accepter ou de refuser en bloc votre document, celui que vous nous avez présenté. Je le regrette car ça n'est pas ma façon de voir les choses, par conséquent je m'abstiendrai lors du vote de ce budget primitif, mais je souhaite néanmoins faire quelques remarques d'ordre général :

On sent bien, à la lecture de vos documents, y compris le compte administratif 2015, votre volonté de serrer les dépenses, mais comme plus de la moitié de celles-ci sont d'ordre salarial, et qu'il est impossible de diminuer rapidement et significativement ce poste, le résultat final sera modeste malgré des efforts indiscutables pour diminuer les charges courantes.

Avec des recettes contraintes, dotations de l'Etat en baisse, maintien des taux pour la fiscalité locale, votre variable « d'ajustement » pour équilibrer nos budgets, est de diminuer le montant des investissements, on l'a vu lors des 2 exemples que j'ai cité pour le compte administratif. C'est votre solution, mais n'y a t'il pas un revers ? L'investissement des collectivités profite aux entreprises locales et impacte directement l'emploi, c'est dommage, en période de crise, de ne pas apporter un soutien à ce secteur économique. Une communauté de communes moribonde, le Sud Goëlo, ne sera pas facilement remplacée, et le choix politique et non économique de Saint Briec agglomération ne compensera jamais les 4 millions d'euro investis par le Sud Goëlo sur notre commune, lors du dernier mandat. Je crains que nous soyons obligés de faire tout seuls, mais ne sommes-nous pas déjà isolés ?

Plus qu'un débat d'orientation budgétaire, aléatoire pour SAINT-QUAY-PORTRIEUX parce que personne ne peut prévoir quelle sera la fiscalité après les prochaines présidentielles et surtout celle qui concerne le casino. Il nous faut préparer une stratégie pour, d'une part augmenter nos recettes propres et d'autre part limiter, autant que possible, les dépenses de fonctionnement, l'enjeu est bien de protéger l'investissement, seul moyen pour conserver notre cadre de vie.

Nos recettes fiscales ne dépendent pas uniquement des taux d'imposition ou des bases locatives mais aussi du nombre de contribuables, hors, nous sommes la seule commune du Sud Goëlo à voir sa population diminuer. Voilà un sujet qui devrait interpeller et nous mobiliser car nous avons des atouts : la clinique privée à proximité, bientôt la base de maintenance éolienne, l'arrivée de la LGV, mais aujourd'hui sommes-nous capables d'anticiper ces changements ? Parce que si nous ne le sommes pas, nos voisins le sont, à coup sûr.

Deux préalables : un examen du PLU, voire une révision, pourrait peut-être libérer des espaces en les rendant constructibles, mais parallèlement il faudra une mise en conformité notre assainissement, station et réseaux. C'est urgent, il faut prendre à bras le corps ces 2 dossiers, je rappelle que pour la maintenance éolienne il faudra aussi mettre en conformité notre PLU pour le port, c'est indispensable pour l'un des 2 projets. Pourquoi attendre ? Tous ces dossiers prendront du temps et nous sommes déjà en retard. C'est bien tout le conseil municipal qui doit se sentir concerné, mais vous seul pouvez donner le feu vert et permettre aux commissions de faire le travail pour lequel, elles ont été constituées.

Merci.

M. LE MAIRE : D'autres interventions ?

En ce qui concerne la méthode de travail, nous avons fait un choix de méthode de travail différent de l'équipe précédente. C'est sûr qu'il y en a eu des réunions, il y a eu des dysfonctionnements majeurs et ce qui fait qu'aujourd'hui nous travaillons d'une autre façon. Nous faisons d'abord un travail de terrain, de rencontre travaillons avec les quinocéens et les quinocéennes avec les associations et les services. Quand un dossier est mûr et prêt que nous considérons qu'il devra être présenté bien sûr à l'ensemble des élus du conseil municipal. C'est d'ailleurs ce qui sera fait dans le cadre du projet du Portrieux. Ce projet a été vu et revu par les membres du Comité de quartier, par le comité de pilotage, par les élus de la commission urbanisme. Je rappelle que ce dossier a été voté en décembre à l'unanimité, ce qui fait qu'aujourd'hui avec sérénité on peut lancer ce dossier avec un échéancier, à partir de septembre, l'assainissement et puis les travaux de voirie et d'aménagements globaux. Effectivement nous n'avons pas la même méthode de travail, je le reconnais. Nous essayons une autre méthode de travail et c'est pour cette méthode de travail que nous avons été élus. Nous pourrions peut-être la modifier mais la méthode de travail antérieure a amené tant de dysfonctionnements, une telle image négative de notre commune que nous ne voulons pas rentrer dans ce cycle-là.

Nous jouons la prudence, je suis d'accord. J'ai étudié de façon très fine le budget primitif en essayant de resserrer au maximum les frais de fonctionnement pour dégager de l'investissement. Nous perdons effectivement des dotations de l'Etat, on l'a dit, et nous sommes prudents en investissement. On connaît le plan pluriannuel d'investissement possible jusqu'en 2022, travail que nous présenterons à la commission finances que nous réunirons dans le trimestre, tout simplement pour démontrer que jusqu'en 2012 on aura une capacité d'investissement entre 6 et 8 millions d'€. On peut augmenter l'investissement mais vous connaissez la solution : c'est jouer sur l'impôt. Je crois que vous l'avez dit, cela ne faisait pas partie de votre programme. Nous l'avons écrit, nous essaierons dans la mesure du possible de ne pas augmenter les impôts locaux. Nous tenons cette promesse et nous essayons de la tenir le plus longtemps possible. En ce qui concerne l'isolement de SAINT-QUAY-PORTRIEUX dans l'agglomération briochine comme vous dites, il se trouve que cet après-midi j'étais en réunion à PLAINTEL en présence du Président de l'agglomération briochine, je ne me suis pas senti isolé puisque j'étais entre le Maire de PLOURHAN et le Maire de BINIC. Nous avons pu commencer la mise en place des comités techniques, le comité de pilotage pour voir quelles sont les conditions d'intégration, les conséquences fiscales sur les ménages, les conséquences sur les entreprises et bien sûr les capacités d'investissement. Il va falloir travailler avec SAINT BRIEUC Agglomération sur l'investissement, quel est le projet de territoire et nous avons jusqu'en janvier 2017. SAINT-QUAY-PORTRIEUX aura tout à fait sa place sur ce projet.

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 FEVRIER 2016

La diminution, vous avez dit stabilisation, de la population. Oui je l'ai constaté. C'est plutôt la conséquence de la politique antérieure. Nous avons de vraies interrogations sur le plan local d'urbanisme qui est extrêmement contraignant et nous avons de grosses difficultés à installer des entreprises. Je pense à la zone de Kertugal. Je ne rentrerai pas dans le détail mais nous avons passé plus de 3 mois à traiter des dossiers extrêmement complexes. La zone de Kertugal n'est pas facile à aménager, vous le savez, nous avons des hauteurs de 7 mètres et non pas de 9 mètres comme dans toutes les communes et cela entraîne une difficulté majeure à installer de l'économie sur notre territoire. La station d'épuration/assainissement, on en a parlé lundi dernier, devient une urgence. Je pensais que dans le cadre de la communauté de communes Sud Goëlo on allait pouvoir traiter le transfert de la compétence assainissement. Ce dossier avait normalement été engagé et voté par le conseil communautaire, il faut être clair, il est au point mort, il n'avance pas. Nous avons l'obligation de nous saisir très rapidement de ce dossier. D'ailleurs une réunion est programmée dans les 15 jours avec les services pour lancer ces travaux de station/assainissement et la mise aux normes. La station de SAINT-QUAY-PORTRIEUX ne va pas pouvoir faire face aux demandes de lotissements et absorber de nouvelles habitations non seulement sur SAINT-QUAY-PORTRIEUX mais aussi sur PLOURHAN, voire sur TREVENEUC. Cela devient extrêmement urgent. L'augmentation de la population passe aussi par des propositions en logements. C'est le travail que nous menons avec l'ensemble des élus. Nous avons des possibilités sur Kerbeaurieux, éventuellement sur le centre technique municipal, rue des Ecoles, mais les dossiers ne se traitent pas en 2 minutes. Ils sont instruits mais d'une autre façon. C'est une autre méthode. Ces dossiers sont instruits dans des bureaux, avec des rendez-vous, plutôt dans la confidentialité. Tout simplement parce qu'un certain nombre de promoteurs pourraient être irrités de voir les documents de leurs projets mis sur la place publique. Ce sont là des méthodes anciennes, ce ne sont pas nos méthodes.

M. BREZELLEC : Excusez-moi mais je trouve que l'argumentation est un peu facile. Parce qu'à chaque fois que nous vous demanderons quelque chose, un renseignement, si vous nous répondez « moi je ne souscris pas aux anciennes méthodes », d'ailleurs je ne vois pas comment vous pouvez juger des anciennes méthodes vous ne faisiez pas partie de ce conseil municipal à ma connaissance. Il n'y a que 2 personnes qui peuvent en parler et nous nous entendons très bien, comme quoi cela n'a pas été aussi douloureux que cela. Peut-être qu'au niveau de l'image avec toute la communication médiatique qu'il y a eu autour de ce conseil municipal précédent cela a donné une mauvaise image du conseil municipal, il n'empêche qu'il a fonctionné. Il a bien fonctionné pendant ces 6 années, il n'y a qu'à simplement mesurer tout ce qui a été réalisé pendant ce mandat et on fera peut-être aussi une comparaison un jour à la fin de celui-ci. Peut-être et même sûrement je peux vous le dire. Alors si à chaque fois qu'il y a une demande de renseignement vous nous dites qu'il y a un certain nombre d'opérations en cours mais nous n'en savons rien puisqu'il n'y a aucune information qui vient vers nous. Je vous rappelle quand même que le Code des Collectivités prévoit bien que chaque conseiller municipal doit avoir le même niveau d'information. Je regrette mais ce n'est pas moi qui l'ai inventé, qui l'ai écrit ce code. Je réclame simplement et Isabelle QUERE manifestement aussi qu'on puisse avoir au sein des commissions un certain nombre d'informations sur les projets en cours et je dois reconnaître qu'ici il n'y a pas d'informations, pas suffisamment. Alors il ne faut pas s'étonner qu'aujourd'hui on ne va pas voter pour le budget primitif, on va s'abstenir, mais on pourrait très bien voter contre, je regrette.

M. LE MAIRE : je vais vous répondre que je pense que le niveau d'information est au contraire excellent. C'est une autre méthode c'est-à-dire que ce n'est pas la foire d'empoigne comme on a connu dans l'équipe précédente, je suis d'ailleurs content d'apprendre que vous vous entendez bien. Les dossiers sont présentés devant les conseillers municipaux, devant l'ensemble du conseil municipal et dans les commissions quand ils sont mûrs, quand ils ont été travaillés et de façon sérieuse. D'ailleurs vous êtes de mauvaise foi, c'est ce qui s'est passé pour le dossier du Portrieux auquel vous avez participé.

M. BREZELLEC : C'est le seul.

M. LE MAIRE : Non il y en aura d'autres, ce n'est pas le seul. C'est un dossier de 2.5 millions...

M. BREZELLEC : En 2 ans c'est bien le seul, je suis désolé, c'est bien le seul et là je reconnais qu'on a travaillé ensemble. Comme quoi on peut se faire confiance.

M. LE MAIRE : Quand je vous dis qu'on peut travailler ensemble, on le peut puisque le dossier du Portrieux a été traité pendant 12 mois. C'est un dossier important puisqu'on fera un investissement entre 1.9 et 2.5 millions. Il va être lancé cette année, on le verra tout à l'heure dans le budget annexe. Vous avez fait partie du comité de pilotage, de la commission, ce travail a été bien mûri d'ailleurs vous l'avez tous voté à l'unanimité, ce qui montre que la méthode est la bonne. D'autres dossiers vont apparaître, le dossier de l'assainissement. J'ai beaucoup attendu de la Communauté de Communes. Nous avons été patients, ce dossier n'a pas été traité. Il s'agissait de l'éventuel transfert de la compétence assainissement, on s'est mis en mode pause à la demande de la préfecture en attendant cet éventuel transfert, il n'est pas arrêté, ce n'est pas de mon fait si ce dossier n'a pas été traité, il sera et vous serez associé au même titre. En ce qui concerne les autres dossiers, les dossiers aussi importants que le site de Kerbeaurieux et le site Jeanne d'Arc, ce sont des sites privés. Il ne s'agit pas d'équipements publics. Un certain nombre de réunions ont eu lieu avec des comités de pilotage, de façon confidentielle, parce qu'on ne souhaite pas retrouver les comportements habituels où les dossiers sont mis sur la place publique. Je l'ai déjà dit, je le répète. Une fois que les dossiers seront mûrs, que ce soit Kerbeaurieux ou le site Jeanne d'Arc, si on réussit à les mener à bien, une fois qu'ils auront été instruits ils seront présentés à la commission d'urbanisme, aux élus qui auront à se positionner en fonction des projets et là effectivement les élus seront associés.

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 FEVRIER 2016**

Mme DROGUET : Je suis d'accord de dire que malgré tout ce serait bien qu'au moins on sache ce que vous faites, même sans nous donner du détail. Là vous parlez de l'assainissement, cela fait plus d'un an qu'on ne sait pas que vous attendez éventuellement quelque chose. Ce qu'on demande c'est simplement d'être au courant. Là vous nous parlez de Kerbeaurieux et bien ce serait simple de nous dire : on a dans nos éléments actuels une réflexion sur Kerbeaurieux. Sans même nous donner de détail. On ne sait pas.

M. LE MAIRE : Je l'ai déjà dit qu'on avait une réflexion sur Kerbeaurieux, on l'a déjà dit 3 fois.

Mme DROGUET : Moi je ne l'entends qu'aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Désolé, cela a été dit et même écrit dans la presse.

M. BREZELLEC : l'apprendre dans la presse pour un conseiller municipal c'est quand même un peu grave.

M. LE MAIRE : Vous n'avez rien appris, ce sont des choses qu'on a dites. Il n'y a pas de secret, c'est simplement que les informations sont données aux conseillers municipaux à partir du moment où ils sont instruits. On n'a rien inventé cela se fait dans toutes les communes et les collectivités, il y a d'abord un maire ou un président, il y a des adjoints, il y a des services qui travaillent sur des dossiers, les instruisent et une fois que l'instruction est faite on les présente aux conseillers municipaux qui peuvent les amender. Laissez-nous le temps de travailler sur les dossiers, simplement, et des dossiers qui sont en plus des dossiers privés.

Il y aura une réunion de la commission finances au cours de laquelle nous vous montrerons les perspectives jusqu'en 2022 en fonction de l'évolution des recettes et des dépenses, des dotations globales de l'Etat et on verra quelles sont les capacités d'investissement en sachant que le Portrieux comme on l'a dit ce sera entre 1.9 et 2.5 millions en fonction des options. Lorsqu'on sait qu'on aura une enveloppe entre 6 et 8 millions le conseil municipal pourra se positionner sur les investissements qu'on doit réaliser avec prudence.

Monsieur le Maire passe au vote.

Départ de Madame Sophie LATHUILLIERE à 19 heures 50, elle donne pouvoir à M. Marcel QUELEN

**Présents : 18**

**Représentés : 5**

**Votants : 23**

**Délibération n° 26/02/2016-10**

**Budget primitif 2016 – budget principal Commune**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget communal pour l'exercice 2016 et rappelle que le budget est voté par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement.

Ce projet s'établit comme suit :

**Section de fonctionnement :**

Ch.	Recettes de fonctionnement	PROPOSTIONS BP 2016	Ch.	Dépenses de fonctionnement	PROPOSTIONS BP 2016
2	Résultat d'exploitation reporté	1 068 326,71	11	Charges à caractère général	1 309 748,00
13	Atténuations de charges	85 600,00	12	Charges de personnel et frais assimilés	2 850 000,00
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	92 616,00	14	Atténuations de produits	88 000,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	273 580,00	22	Dépenses imprévues	121 046,00
73	Impôts et taxes	4 217 590,00	23	Virement à la section d'investissement	1 352 188,71
74	Dotations et participations	1 270 090,00	42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	451 000,00

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 FEVRIER 2016**

75	Autres produits de gestion courante	77 170,00	65	Autres charges de gestion courante	641 280,00
76	Produits financiers	30,00	66	Charges financières	175 000,00
77	Produits exceptionnels		67	Charges exceptionnelles	96 740,00
	<b>Total recettes</b>	<b>7 085 002,71</b>		<b>Total dépenses</b>	<b>7 085 002,71</b>

**Section d'investissement :**

		<b>OPERATIONS</b>	<b>PROPOSITIONS BP 2016</b>	<b>PROPOSITIONS BP 2016</b>
			<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Op.	OPFI	Opération financière	1 565 633,73	2 795 983,89
Op.	OPNI	Opération non individualisée	102 690,47	891 950,47
Op.	261	Services administratifs	47 400,00	
Op.	262	Services techniques	264 950,00	
Op.	264	Groupe scolaire "les Embruns"	174 720,00	
Op.	265	Communication	2 400,00	
Op.	268	Centre de Loisirs des Jeunes (matériel)	660,00	
Op.	270	CENTRE DES CONGRES	13 830,00	
Op.	277	EGLISE	34 000,00	25 650,00
Op.	301	OPERATIONS NON AFFECTEES	97 000,00	
Op.	349	CONSTRUCTION D'UN COURT DE TENNIS	12 800,00	
Op.	366	Sentier du littoral – GR 34	343 500,00	
Op.	370	Moulin Saint-Michel	5 315,00	
Op.	378	Chapelle Sainte Anne	79 325,00	41 000,00
Op.	385	Salle de l'Espérance	47 500,00	
Op.	386	Eclairage public	34 860,00	
Op.	388	Pluvial	10 000,00	
Op.	389	Effacement de réseau	32 000,00	
Op.	390	Centre technique municipal	8 500,00	
Op.	393	Ecole de Musique (matériel)	16 010,00	
Op.	394	Urbanisme	17 000,00	
Op.	396	Aménagement de voirie	261 000,00	
Op.	403	Vieux Grément	8 000,00	
Op.	406	Schéma directeur d'aménagements urbains	58 518,22	
Op.	409	Bâtiment CLJ	35 000,00	
Op.	424	Parc de la Duchesse Anne	5 000,00	
Op.	429	PONTON COMMUNAL	2 300,00	
		<b>TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>1 611 588,22</b>	<b>66 650,00</b>
		<b>RESTES A REALISER 2015</b>	<b>548 252,06</b>	<b>73 580,12</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 828 164,48</b>	<b>3 828 164,48</b>
----------------------	---------------------	---------------------

Invité à se prononcer sur ce projet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 14 ;
- Vu le projet de budget ;

**Décide par 19 (dix-neuf) voix pour et 4 (quatre) abstentions (Mme Isabelle QUERE, M. Jean-François VILLENEUVE, M. Rémond Jean-Claude MOYAT, M. Georges BREZELLEC)**

- **d'approuver le projet de budget de la commune pour l'exercice 2016, tel que présenté.**



## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 FEVRIER 2016

Point n° 13 – Budget primitif 2016 – budget annexe port

La Section d'exploitation s'équilibre à 227 220 € en dépenses et en recettes  
La section d'investissement s'équilibre à 185 944 € en dépenses et en recettes  
Soit un budget total de 413 164 €.

### Délibération n° 26/02/2016-11

#### Budget primitif 2016 - budget annexe Port

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget annexe Port pour l'exercice 2016, et précise que le budget est voté par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement.

Ce projet s'établit comme suit :

#### Section d'exploitation :

Ch.	RECETTES D'EXPLOITATION	Budget primitif 2016	Ch.	DEPENSES D'EXPLOITATION	Budget primitif 2016
002	Résultat d'exploitation reporté	0	011	Charges à caractère général	35 235,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 720,00	012	Charges de personnel et frais assimilés	51 470,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	182 500,00	023	Virement à la section d'investissement	5 010,00
74	Subventions d'exploitation		042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	94 805,00
75	Autres produits de gestion courante		65	Autres charges de gestion courante	7 200,00
77	Produits exceptionnels		66	Charges financières	33 500,00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>227 220,00</b>		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>227 220,00</b>

#### Section d'investissement

OPERATIONS		BP 2016	BP 2016
OPFI.	Opération financière	RECETTES	DEPENSES
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	86 129,79	
16	Emprunts et dettes assimilées		60 500,00
021	Virement de la section d'exploitation	5 010,00	

OPNI	Opérations non individualisées		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	94 805,00	44 720,00
OP	Opérations d'équipement		
383	Programme futur		77 224,79
	Restes à réaliser 2015		3 500,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>185 944,79</b>	<b>185 944,79</b>

Monsieur le Maire indique que le budget du port est assujéti à la TVA car il concerne des prestations de services portuaires. Les montants inscrits au budget sont donc des montants hors taxes et non TTC.

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 FEVRIER 2016**

Invité à se prononcer sur ce projet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 4 ;
- Vu le projet de budget ;

**Décide à l'unanimité,**

- **d'approuver le projet de budget annexe port pour l'exercice 2016 tel que présenté ci-dessus.**

Point n° 14 – Budget primitif 2016 – budget annexe assainissement

La Section d'exploitation s'équilibre à 489 255 € en dépenses et en recettes

La section d'investissement s'équilibre à 1 927 796 € en dépenses et en recettes

Soit un budget total de 2 417 051 €

C'est un budget en excellent état d'où l'importance comme je l'ai dit de travailler, il y a une réunion dans les 15 jours avec les services et on proposera à la commission ad 'hoc de se positionner sur ce dossier assainissement puisque comme je l'ai dit j'étais dépendant de la réactivité du Sud Goëlo qui semble plus intéressé de faire un stade beach volley que des stations d'assainissement. Nous allons nous intéresser à un dossier qui a une grosse incidence sur l'arrivée de population.

On retrouve bien dans les aménagements d'assainissement l'aménagement urbain du quartier du Portrieux pour 609.600 €. Nous terminerons la rue Pasteur et la mise en conformité de la station.

**Délibération n° 26/02/2016-12**

**Budget primitif 2016 - budget annexe Assainissement**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget du service assainissement pour l'exercice 2016 et précise que le budget est voté par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement. Ce projet s'établit comme suit :

**Section de fonctionnement :**

<b>Ch.</b>	<b>RECETTES</b>	<b>BP 2016</b>	<b>Ch.</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2016</b>
002	Résultat d'exploitation reporté	289 155,08	011	Charges à caractère général	17 050,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 600,00	023	Virement à la section d'investissement	353 690,08
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services,	182 000,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	109 675,00
75	Autres produits de gestion courante	1 500,00	66	Charges financières	6 850,00
			67	Charges exceptionnelles	1 990,00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>489 255,08</b>		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>489 255,08</b>

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 FEVRIER 2016**

**Section d'investissement :**

	<b>OPERATIONS</b>	<b>BP 2016</b>	<b>BP 2016</b>
<b>OPFI</b>	<b>OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 384 431,44	
16	Emprunts et dettes assimilées		4 600,00
021	Virement de la section d'exploitation	353 690,08	
27	Autres immobilisations financières	40 000,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	109 675,00	16 600,00
041	Opérations patrimoniales	40 000,00	40 000,00
<b>OP</b>	<b>OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>		
115	Mise en conformité STEP		10 000,00
123	PROGRAMME 2015		726,00
124	Aménagement urbain quartier Portrieux		609 600,00
125	Programme 2016		1 117 696,27
	<b>TOTAL OPERATIONS EQUIPEMENTS</b>		<b>1 738 022,27</b>
	<b>RESTES A REALISER 2015</b>		<b>128 574,25</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 927 796,52</b>	<b>1 927 796,52</b>
----------------------	---------------------	---------------------

Invité à se prononcer sur ce projet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 49 ;
- Vu le projet de budget ;

**Décide à l'unanimité,**

- **d'approuver le projet de budget annexe assainissement pour l'exercice 2016 tel que présenté.**

Point n° 15 – Budget primitif 2016 – budget annexe cinéma

La Section de fonctionnement s'équilibre à 114 864 € en dépenses et en recettes

La section d'investissement s'équilibre à 73 714 € en dépenses et en recettes

Soit un budget total de 188 578 €

**Délibération n° 26/02/2016-13**

**Budget primitif 2016 - budget annexe Cinéma**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget annexe Cinéma pour l'exercice 2016 et précise que le budget est voté par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement.

Ce projet s'établit comme suit :

**Section de fonctionnement :**

Ch.	RECETTES	BP 2016	Ch.	DEPENSES	BP 2016
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 485,00	011	Charges à caractère général	13 600,00
74	Subventions d'exploitation	95 969,34	023	Virement à la section d'investissement	32 469,34
75	Autres produits de gestion courante	2 410,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 245,00
77	Produits exceptionnels		65	Autres charges de gestion courante	6 000,00
			66	Charges financières	21 500,00

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 FEVRIER 2016**

			67	Charges exceptionnelles	50,00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>114 864,34</b>		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>114 864,34</b>

**Section d'investissement :**

INVESTISSEMENT		BP 2016	BP 2016
OPFI	Opération financière	RECETTES	DEPENSES
001	Solde d'exécution de la section d'investissement r		7 229,34
021	Virement de la section d'exploitation	32 469,34	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 245,00	16 485,00
16	Emprunts et dettes assimilées		50 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>73 714,34</b>	<b>73 714,34</b>

Monsieur le Maire indique que le budget du cinéma est assujéti à la TVA. Les montants inscrits au budget sont donc des montants hors taxes et non TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-14 ;
- Vu l'instruction comptable M 4 ;
- Vu le projet de budget ;

**Décide à l'unanimité,**

- **D'approuver le projet de budget annexe cinéma pour l'exercice 2016, tel que présenté**

Point n° 16

**Délibération n° 26/02/2016-14**

**Autorisation Programme (APCP) aménagement urbain du quartier du Portrieux**

La ville a engagé le réaménagement urbain du quartier du Portrieux. Le démarrage des travaux doit avoir lieu en 2016 et ils se poursuivront sur plusieurs années.

Dans un souci de transparence et de sincérité, ainsi que pour mobiliser uniquement les crédits nécessaires aux travaux réalisés sur l'année, il est proposé de mettre en place une autorisation de programme (AP).

Ce mécanisme regroupe la totalité des dépenses de l'opération et prévoit la répartition annuelle des crédits pour la durée de l'opération.

Le montant total des travaux pour l'aménagement urbain du quartier du Portrieux est estimé à 2 775 000 € TTC sur une durée de 4 ans. La répartition prévisionnelle des crédits de paiement est la suivante :

<i>En euros</i>			<b>CREDITS DE PAIEMENT</b>			
Mouvements financiers	<b>AP TTC</b>	<b>DÉJÀ REALISÉ</b>	<b>CP 2016</b>	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Honoraires (M.O.E, Divers)	108 000,00	33 540,58	52 459,42	6 000,00	0,00	16 000,00
INSTALLATION, MATERIEL ET OUTILLAGE	2 662 000,00	0,00	82 000,00	1 840 000,00	330 000,00	410 000,00
Annonces, insertions & reprographie	5 000,00		5 000,00	0,00	0,00	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 775 000,00</b>	<b>33 540,58</b>	<b>139 459,42</b>	<b>1 846 000,00</b>	<b>330 000,00</b>	<b>426 000,00</b>
montant TVA 543 900,00						

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 FEVRIER 2016

Département (contrat territoire)	151 071,00	0,00	0,00	151 071,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>151 071,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>151 071,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CHARGE NETTE</b>	<b>2 623 929,00</b>	<b>33 540,58</b>	<b>139 459,42</b>	<b>1 694 929,00</b>	<b>330 000,00</b>	<b>426 000,00</b>

Un bilan sera établi et présenté chaque année au conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal la délibération suivante :

- Vu l'exposé des motifs ci-dessus ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9 ;
- Vu l'instruction codificatrice M14 ;
- Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au bon déroulement de l'opération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité,**

- **De créer une autorisation de programme pour l'aménagement urbain du quartier du Portrieux d'un montant de 2 775 000 € TTC et d'une durée de 4 ans,**
- **D'approuver la répartition des crédits de paiement présentée dans le tableau ci-dessus.**

Point n° 17 :

### **Délibération n° 26/02/2016-15**

#### **Désignation de représentants à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) Sud Goëlo**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) intervient à chaque transfert de compétence au sein d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Elle est chargée d'évaluer le coût des dépenses correspondant à la compétence transférée, diminué le cas échéant des recettes qui s'y rapportent. La commission rend alors ses conclusions dans un rapport qui est soumis à l'approbation des communes.

Elle réunit des représentants de chaque commune membre. L'EPCI, qui en détermine librement la composition, n'est pas représenté. Le Président de l'EPCI n'est pas président de droit de cette commission. Il lui appartiendra d'élire son président parmi ses membres.

Lors du bureau communautaire du 11 janvier 2016, la composition de la CLECT a été arrêtée comme suit :

- Membres à voix délibérative : 2 membres par commune, soit un total de 12 membres,
- Membres à titre consultatif : les directeurs ou secrétaires généraux ou toute personne considérée qualifiée en fonction des projets.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité,**

**De désigner M. Marcel QUELEN et M. Rémond Jean-Claude MOYAT pour représenter la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX à la CLECT Sud Goëlo.**

Point n° 18 : Questions diverses

LE MAIRE : Je n'ai pas reçu de questions diverses, en avez-vous ?

Juste un rappel, une précision, concernant les commissions. Les commissions se réunissent. La commission animations s'est réunie récemment, en référence à ce qu'Isabelle disait, elle se réunit régulièrement. Maintenant ne viennent que ceux qui le

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 FEVRIER 2016**

peuvent mais ils peuvent aussi communiquer leurs choix par mail. La commission animations a été associée à toutes les décisions et notamment sur la programmation musicale de cet été de « place aux artistes », vous y étiez. La commission urbanisme s'est bien réunie dans les délais et avait confié le dossier du Portrieux à un comité de pilotage ayant travaillé selon les recommandations et le dossier est acté. La commission urbanisme est bien invitée à se réunir prochainement pour phaser le dossier, sachant que la commission va ouvrir un deuxième dossier qui va vous prendre un peu de temps qui est le schéma de déplacement urbain dans SAINT-QUAY-PORTRIEUX. Un dossier qui date de 2001.

M. MOYAT : et remis sur le tapis.

M. LE MAIRE : On fera plus que le mettre sur le tapis puisqu'on a compris qu'on ferait le bilan en 2020. Nous allons être excellents.

La commission éducation jeunesse se réunit et elle va être convoquée à nouveau prochainement pour le bilan des Temps d'Activités Périscolaires et quant à la commission finances, je l'ai dit, elle va se réunir dans le trimestre, on vous donnera les perspectives financières puisqu'on peut toujours inscrire ce qu'on veut dans un budget à partir du moment où on n'a pas les capacités de les réaliser ce n'est pas inutile. J'espère que vous avez prévu les 3 millions d'€ d'emprunt qu'il faut réaliser pour faire tous les travaux et on verra quelles sont les capacités d'investissement de la commune jusqu'en 2022 en ayant toujours dans l'idée, si possible, de ne pas augmenter la fiscalité locale puisque c'est là-dessus je pense que nous serons observés, c'est le terme, très observés, ne pas augmenter la fiscalité locale.

Je vous remercie.

\*\*\*\*\*

La séance du conseil municipal est levée à 20 heures 20

\*\*\*\*\*